Sciences

LICENCE PROFESSIONNELLE

Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement

Eaux pluviales et aménagement durable de l'espace

LES DÉBOUCHÉS

Environnement du poste
Collectivités locales, bureaux d'études, entreprises de travaux publics…

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Former des techniciens supérieurs ou assistants ingénieurs capables de répondre à la problématique de la gestion durable des eaux pluviales (infiltration, rétention,traitement…), dans le cadre d'un aménagement durable urbain et rural, nouveau ou existant.

CONDITIONS D'ADMISSION

EN FORMATION INITIALE
La licence professionnelle s'adresse à des étudiants titulaires d'un diplôme Bac+2 scientifique (Licence L2, DUT, BTS, BTSA).

EN FORMATION CONTINUE
La licence est accessible aux salariés ou demandeurs d'emploi.
Contact : Tél. 03 21 79 17 07 - fcu-fare-lens@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer la Licence Professionnelle via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour la valider via la Validation des Acquis de l'expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.
Contact : Tél. 03 21 60 60 59 - fcu-pac@univ-artois.fr

Les admissions se font sur dossier et entretien de motivation.
Les dossiers sont disponibles dès fin mars soit en téléchargement (sur www.univ-artois.fr) soit par courrier (cf. rubrique « Contacts »).

Promotion : 15 à 20 étudiants

UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Faculté des sciences Jean Perrin
Rue Jean Souvraz - SP 18
62307 LENS CEDEX
Tél. : +33 (0)3 21 79 17 00

www.univ-artois.fr

Rendez-vous sur
lpepade.free.fr

LE RYTHME DE LA FORMATION *(calendrier non contractuel)*

Semaines

Université 39	Entreprise 40	Université 41	Entreprise 42-44	Université 45	Entreprise 46	Université 47	Entreprise 48	Université 49	Entreprise 50	Université 51	Entreprise 52-1	Université 2	Entreprise 3	Université 4	Entreprise 5	Université 6	Entreprise 7-9	Université 10	Entreprise 11	Université 12	Entreprise 13	Université 14	Entreprise 15-17	Université 18	Entreprise 19	Université 20	Entreprise 21	Université 22	Entreprise 23	Université 24	Entreprise 25	Université 26	Entreprise 27-26	Université 37

Le contrat de professionnalisation permet d'effectuer la formation alternativement en entreprise et à l'université.
C'est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée qui offre une rémunération allant de 55 % à 100 % du SMIC selon l'âge et le niveau de formation du candidat.
Le contrat de professionnalisation vous donne donc l'opportunité de vous former et d'acquérir simultanément une solide expérience qui facilitera votre insertion professionnelle.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- 20 semaines de formation théorique. L'enseignement des aspects techniques de la formation est assuré pour la moitié par des professionnels (ingénieurs et techniciens des entreprises, associations et collectivités).

- 16 semaines de stage obligatoire en entreprise

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

UE 1 - Formation générale
- Hydraulique générale
- Anglais
- Logiciel d'analyse et traitement de données

UE 2 - Économie et enjeux professionnels
- Économie - Marché public
- Les acteurs du milieu professionnel
- Droit de l'environnement

UE 3 - Hydrologie, hydrogéologie et topographie
- Hydrologie générale et urbaine
- Hydrogéologie appliquée aux techniques alternatives
- Topographie appliquée

UE 4 - Logiciels professionnels
- Dessin Assisté par Ordinateur
- Système d'Information Géographique
- Modélisation des réseaux

UE 5 - Eaux et pollutions
- Chimie de l'eau
- Les pollutions et leurs effets

UE 6 - Conception et gestion de l'espace
- Eau et organisation de l'espace
- Notions générales : Conception et réalisation des réseaux d'assainissement, techniques alternatives, génie civil
- Applications : Voirie et Réseaux Divers, Habitat, Paysage
- Maintenance des installations

UE 7 - Projet tuteuré

UE 8 - Stage en entreprise - 16 semaines

réalisation service communication - université d'Artois - novembre 2020 - © Fotolia

CONTACT
Adlane SAYEDE
adlane.sayede@univ-artois.fr

Douai Biotech' Lycée de la nature et des biotechnologies

ADOPTA La gestion durable des eaux pluviales